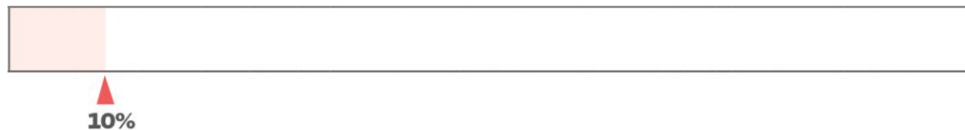


Construire un dépôt national pour les collections publiques



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- Novembre 2020 : Dans une visioconférence, les ministres des Finances, de l'Intérieur, du Logement et de la Culture, se sont mis d'accord pour approfondir le projet.
- Prise de contact avec la Ville de Dudelange pour l'informer sur le présent projet.
- Demande adressée au ministère de la Mobilité et des Travaux publics de saisir l'Administration des bâtiments publics du dossier en vue
 - de mener une étude approfondie à réaliser par un spécialiste en la matière pour déterminer en détail les besoins en espaces de stockage nécessités par nos instituts de l'État et d'autres établissements culturels relevant de la tutelle du ministère de la Culture (volumes et conditions de conservation) ;
 - de réaliser une étude de faisabilité relative à l'installation d'un Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange, quartier en planification par le Fonds du Logement.
- Projet de loi sur l'assainissement du terrain en élaboration par le Ministère du Logement (Fonds du Logement est propriétaire des lieux)
- Première analyse de l'état actuel et des besoins supplémentaires futurs des différentes collections publiques réalisée en 2018 par l'Administration des bâtiments publics
- Volonté d'implanter le futur centre national des collections publiques avec lieu d'exposition dans l'ancienne aciérie et dans une partie de l'ancien laminoir du site Neischmelz à Dudelange

Travaux prévus

- Le patrimoine culturel correspond à l'héritage qui nous a été légué et il importe donc de le prendre en compte dans les politiques de développement durable afin de transmettre cet héritage de manière intacte voire augmentée aux générations futures.
- Fait est toutefois que la plupart de nos instituts culturels de l'État et autres établissements culturels agissant sous la tutelle du ministère de la Culture sont confrontés à une saturation de leurs capacités logistiques, respectivement à une carence d'espaces de conservation adaptés pour leurs collections souvent très diversifiées.
- De nombreuses œuvres culturelles sont stockées dans des anciennes halles industrielles ou de production désaffectées et par conséquent exposées aux variations d'humidité et de températures et autres conditions météorologiques extérieures.
- Les collections ne sont souvent pas assez sécurisées contre des incidents techniques / catastrophes ou actes de malveillance les exposant ainsi des périls supplémentaires.
- Pour cette raison, l'État est depuis longtemps à la recherche d'un lieu de conservation des collections publiques et il paraît que le site Neischmelz à Dudelange, et plus particulièrement l'ancienne aciérie et une partie de l'ancien laminoir, semblent particulièrement bien destinés à accueillir ce qui peut devenir un jour le Centre national des collections publiques.
- Ce nouveau centre abritera les collections de plusieurs instituts culturels de l'État qui poursuivent des missions de conservation, auxquels devront être ajoutés plusieurs établissements culturels agissant sous la tutelle plus ou moins directe du ministère de la Culture et qui entretiennent eux aussi des collections d'intérêt public qu'il faut conserver et sauvegarder. La conservation ne consiste pas uniquement dans le simple stockage d'un artefact, mais implique l'intervention d'un certain nombre de métiers relatifs à l'acquisition et la sécurisation des objets, au dépôt même, à la recherche scientifique, la restauration, l'encadrement, l'emballage et la préparation pour le transport, etc.
- Le dépôt national devra contenir non seulement des salles de stockage des œuvres sous des conditions adaptées et dont l'accès vers ces salles devra être limité au stricte nécessaire, mais aussi des ateliers pour les métiers qui travaillent les objets des collections.
- Conservation, recherche, sauvegarde et présentation des œuvres pourront être réunis en un seul lieu culturel se basant aussi sur une programmation artistique et culturelle mettant en valeur les collections et les métiers y relatifs.
- Cet espace sera aussi un lieu de rencontre qui offrira au public de participer aux activités du lieu, sans oublier les partenaires culturels de la Ville de Dudelange et de la région autour : rencontres avec les habitants, ateliers de création, voire des résidences d'artistes, rayonnement culturel en lien avec les acteurs locaux, ...

- En dehors de la fonction initiale de stockage d'œuvres du patrimoine, le dépôt national avec ateliers et une salle d'exposition deviendrait ainsi un lieu pivot de médiation, de transmission des savoirs, d'apprentissage des métiers de musée et de rencontres intra-professionnelles des métiers liés à la conservation d'œuvres d'art et autres objets liés au patrimoine.

→ La nécessité d'un dépôt national pour stocker et conserver notre patrimoine de nos instituts et établissements culturels ne peut donc plus être contestée.

Les prochaines étapes dans ce dossier seront

- de mener une étude approfondie à réaliser par un spécialiste en la matière pour déterminer en détail les besoins en espaces de stockage nécessités par les Instituts culturels de l'État et d'autres établissements culturels relevant de la tutelle du ministère de la Culture (volumes et conditions de conservation) ;
- de réaliser une étude de faisabilité relative à l'installation d'un Centre national des collections publiques sur le site Neischmelz à Dudelange, quartier en planification par le Fonds du Logement.

Contact

- Tom Gantenbein
(+352) 2478 6647
tom.gantenbein@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 27.04.2021